

TRANSACTION (à la charge du vendeur)

Prix de vente	Pourcentage
Jusqu'à 100.000 €	10 % TTC avec un minimum de 1.500 € TTC
De 100.001 € à 300.000 €	2,5 % TTC
De 300.001 € à 600.000 €	4 % TTC
Plus de 600.001 €	6 % TTC

Les tranches sont cumulables entre elles

Avis de valeur verbal : offert - Avis de valeur écrit : 120 € TTC (et sur devis en cas de pluralité de lots)
En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

GESTION (habitation – à la charge du bailleur)

Pack Classic : 6,00 % TTC du montant des encaissements
Pack Avantage : 7,20 % TTC du montant des encaissements
Pack Premium : 8,40 % TTC du montant des encaissements
Possibilité de souscrire une assurance loyers impayés en sus
3 % sur les sommes quittancées
(détails des packs sur demande)

LOCATION (habitation)

En conformité avec la loi ALUR

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

part locataire : zone non tendue : 8 € TTC / m²
zone tendue : 10 € TTC / m²
part bailleur : zone non tendue : 8 € TTC / m²
zone tendue : 10 € TTC / m²

Frais d'état des lieux d'entrée : Honoraires de négociation et d'entremise :
Part locataire : 3 € TTC / m² Charge exclusive du bailleur : 200 € TTC
Part bailleur : 3 € TTC / m²

LOCATION (parking)

Honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail :

A la charge du locataire exclusivement : 60 € TTC

LOCATION

(locaux industriels et commerciaux)

Recherche locataires, négociation : (sur montant du loyer de la première année)

18 % TTC à la charge du Bailleur et
18 % TTC à la charge du Locataire

Bail en sus auprès d'un Notaire

EXPERTISES IMMOBILIERES en valeur vénale

Studio : 400 € TTC
Appartement 2 pièces : 600 € TTC
Appartement 3 pièces : 800 € TTC
Appartement 4 pièces : 1.000 € TTC
Appartement 5 pièces et + : à partir de 1.200 € TTC (sur devis)
Maison de Ville / Pavillon : à partir de 800 € TTC (sur devis)
Propriétés, biens exceptionnels, atypiques, terrains, et autres : sur devis.



La délivrance d'une note est obligatoire – TVA au taux en vigueur. GROSJEAN IMMOBILIER Sarl au capital de 7.500 €. Notre activité d'Agent Immobilier est réglementée par la loi n°70-9 du 2 janvier 1970 et son décret d'application n°72-678 du 20 juillet 1972. Siège social : 84 rue du Général Leclerc 77450 ESBLY. Etablissement secondaire : 2 rue du Général de Gaulle 77174 VILLENEUVE LE COMTE. APE : 703A – Immatriculée au RCS de Meaux sous le numéro 451 043 525. Carte Pro : CPI 7701 2016 000 012 443 / CCI de Seine-et-Marne. Garantie : Galian n°25854C. RCP : MMA IARD n°120137405. Membre du Centre National de l'Expertise – RCP : MMA n°127103754. Honoraires au 15 juin 2020.